



DOSSIER PRO-DCE



ARCHITECTE

Miguel Piano Architecte dplg

55, avenue Ledru Rollin - 94 170 Le Perreux sur Marne
Tél. 06 72 71 59 13 miguel.piano@orange.fr

MAITRE D'OUVRAGE

LYCEE JEAN DE LA FONTAINE

1, Place de la Porte Molitor - 75 016 Paris
Tél. 01 46 51 16 00

**Travaux d'isolation CF entre le logement
de fonction de la loge et la circulation du hall**

C.C.T.P.
Cahier des clauses techniques particulières

Date : 17/11/21



**TRAVAUX D'ISOLATION CF ENTRE LE LOGEMENT
DE FONCTION DE LA LOGE ET LA CIRCULATION DU HALL**

Lycée Jean de La Fontaine
1, Place de la Porte Molitor – 75 016 Paris

**NOTICE DE PRESCRIPTIONS
COMMUNES T.C.E.**

DOSSIER PRO / DCE
17/11/21

SOMMAIRE

GENERALITES

- 00-0 PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION**
 - 00-1 NOMENCLATURE DES LOTS**
 - 00-2 ENUMERATION DES PIECES ECRITES DU DOSSIER PRO/DCE**
 - 00-3 ENUMERATION DES PIECES GRAPHIQUES DU DOSSIER PRO/DCE**
-

PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT

- 00-4 LOCALISATION DES INTERVENTIONS**
 - 00-5 RÉGLES DE CONSTRUCTION**
 - 00-6 OBLIGATIONS PARTICULIERES NON LIMITATIVES**
 - 00-7 HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU CHANTIER**
 - 00-8 ECHAFAUDAGES ET MOYENS DE LEVAGE**
 - 00-9 NETTOYAGE ET EVACUATION DES GRAVOIS**
 - 00-10 INSTALLATIONS DE CHANTIER – BASE VIE**
-

GENERALITES

00-0 PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Le projet, objet de la description qui suit, concerne les travaux d'isolation CF 1/2h (EI30) entre le logement de fonction de la loge et la circulation du hall :

- le remplacement de 2 châssis bois existants par des châssis EI30
- la réalisation d'un doublage EI30 à l'intérieur d'un châssis bois conservé

Localisation : lycée Jean de La Fontaine, 1, place de la Porte Molitor – 75 016 Paris

00-1 NOMENCLATURE DES LOTS

Le présent document a pour objet de définir les travaux des Lots N°01 à N°04 nécessaires à la réalisation de l'opération.

- Lot N° 01 : Menuiserie intérieure bois
 - Lot N° 02 : Doublage CF 1/2h (EI30) / Faux-plafond dalles / Peinture
-

00-2 ENUMERATION DES PIECES ECRITES DU DOSSIER PRO/DCE

Le dossier PRO/DCE comprend les pièces écrites suivantes :

- CCTP travaux
 - C.D.P.G.F.
-

00-3 ENUMERATION DES PIECES GRAPHIQUES DU DOSSIER PRO/DCE

Le dossier PRO/DCE comprend les pièces graphiques suivantes :

- PRO N°1 EX – Elévation côté circulation du hall – état existant – 1/50ème
 - PRO N°2 EX – Plan rez-de-chaussée – état existant – 1/50ème
 - PRO N°3 EX – Plan étage – état existant – 1/50ème
 - PRO N°4 EX – Coupes AA et BB – état existant – 1/50ème
 - PRO N°5 EX – Détail châssis – état existant – 1/50ème

 - PRO N°6 PR – Elévation côté circulation du hall – état projeté – 1/50ème
 - PRO N°7 PR – Plan rez-de-chaussée – état projeté – 1/50ème
 - PRO N°8 PR – Plan étage – état projeté – 1/50ème
 - PRO N°9 PR – Coupes AA et BB – état projeté – 1/50ème
 - PRO N°10 PR – Détail châssis – état projeté – 1/50ème
-

PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT

00-4 LOCALISATION DES INTERVENTIONS

Les localisations des zones travaux sont repérées sur les pièces graphiques du dossier.
Les entreprises interviendront sur site dans son état actuel.

00-5 RÉGLES DE CONSTRUCTION

L'Entrepreneur devra se soumettre à tous les textes législatifs et réglementaires en vigueur :

- le code de la construction et de l'habitation
 - le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP
 - le règlement d'accessibilité aux handicapés dans les ERP

 - le code du travail,
 - le règlement sanitaire départemental,
 - les Normes et DTU en vigueur.
-

00-6 OBLIGATIONS PARTICULIERES NON LIMITATIVES

L'entrepreneur doit impérativement se rendre sur site avant chiffrage des travaux et pendant la période de préparation du chantier pour faire tous les sondages, toutes prises de cotes et toutes vérifications nécessaires pour avoir une parfaite connaissance des lieux et des travaux à réaliser.

L'Entrepreneur devra réaliser ces travaux conformément à l'ensemble des pièces constituant le dossier PRO/DCE.

L'Entrepreneur devra prévoir toute prestation, matériels et accessoires qui soient nécessaires pour une parfaite finition de ces ouvrages.

Tous les ouvrages réalisés devront respecter les garanties réglementaires (biennales, décennales)

Tous les matériaux mis en œuvre devront respecter les certifications appropriées à leurs natures.

Chaque Entrepreneur est réputé connaître l'ensemble des prestations prévues par les autres lots pour éviter toute omission dans les ouvrages à réaliser par ces soins.

Chaque entreprise est considérée experte en sa spécialité et à la charge de faire établir par un bureau d'études qualifié toutes les études techniques nécessaires au calcul et à la réalisation de ses travaux.

Il est important de noter que les cotes, quantités, sections et puissances précisées sur le présent CCTP ou sur les pièces graphiques du dossier PRO/DCE ne sont données qu'à titre indicatif minimal.

Il est important de noter que les pièces graphiques du dossier PRO/DCE ne sont que des schémas de principe pour que les entreprises puissent d'établir leurs études d'exécution.
Les pièces graphiques du dossier PRO/DCE ne sont pas des pièces EXE.

00-7 HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU CHANTIER

L'Entrepreneur devra se soumettre à tous les textes réglementaires de sécurité et d'hygiène en vigueur.

00-8 ECHAFAUDAGES ET MOYENS DE LEVAGE

L'Entrepreneur aura à sa charge les échafaudages et moyens de levage nécessaires pour réaliser ses travaux, suivant réglementation et préconisations du CSPS

00-9 NETTOYAGE ET EVACUATION DES GRAVOIS

Chaque entreprise doit nettoyer quotidiennement les locaux et aires d'évolutions lui incombant, pendant et après l'exécution de ses travaux.

Chaque entreprise doit évacuer les gravois et déchets de chantier provenant de ces travaux.

En cas de défaillance d'une entreprise, le Maître d'Œuvre se réserve le droit de demander à une entreprise interne ou externe à l'opération le nettoyage du chantier.

Les frais de nettoyage seront imputés sur le marché de l'entreprise défaillante.

00-10 INSTALLATIONS DE CHANTIER – BASE VIE

Le Maître d'Ouvrage mettra à la disposition des entreprises des sanitaires et un local à usage de vestiaire et réfectoire.

Chaque entreprise devra le balisage de sa zone d'intervention.



Miguel Piano Architecte dplg

55, avenue Ledru Rollin – 94 170 Le Perreux sur Marne – Port : 06 72 71 59 13 – Courriel : miguel.piano@orange.fr

**TRAVAUX D'ISOLATION CF ENTRE LE LOGEMENT
DE FONCTION DE LA LOGE ET LA CIRCULATION DU HALL**

Lycée Jean de La Fontaine
1, Place de la Porte Molitor – 75 016 Paris

LOT N°01
MENUISERIE INTERIEURE BOIS

DOSSIER PRO / DCE
17/11/21

SOMMAIRE DU LOT

01-0 GENERALITES

01-0.1 GENERALITES MENUISERIE INTERIEURE BOIS

01-1 REMPLACEMENT DES CHASSIS

01-1.1 DEPOSE CHASSIS EXISTANTS

01-1.2 PV CHANTIER CHASSIS CF 1/2h (EI30)

01-1.3 CHASSIS CF 1/2h (EI30)

01-0 GÉNÉRALITÉS

Se reporter à la notice de prescriptions communes à tous les corps d'état du préambule.

L'entrepreneur doit impérativement se rendre sur site avant chiffrage des travaux et pendant la période de préparation du chantier pour faire tous les sondages, toutes prises de cotes et toutes vérifications nécessaires pour avoir une parfaite connaissance des lieux et des travaux à réaliser.

01-0.1 GENERALITES MENUISERIE INTERIEURE BOIS

L'Entrepreneur devra respecter la réglementation en vigueur et en particulier :

- les documents techniques unifiés :
 - DTU 36.1, P 23-201 - Menuiserie bois
- les avis normes et spécifications
 - NF EN 942 : Bois dans les menuiseries – classification générale de la qualité

L'Entrepreneur devra respecter les caractéristiques des bois :

- bois peint certifié PEFC ou FSC
- respect de la directive 2004/42/CE : moins de 1% de COV
- traitement fongicide et insecticide de longue durée n'altérant en rien les revêtements à appliquer ultérieurement

L'entrepreneur doit :

- tous les plans, détails d'exécution des ouvrages et prototypes à réaliser, à faire valider par le Maître d'Œuvre avant fabrication

L'entrepreneur doit prévoir dans son offre :

- la fourniture et mise en œuvre de fixations adaptées aux supports (pattes à scellement, chevilles, etc...)
- tous les percements et scellements
- toute prestation nécessaire pour une parfaite finition des ouvrages
- la protection des ouvrages jusqu'à la réception des travaux

L'Entrepreneur devra fournir la documentation technique de l'ensemble des ouvrages posés (liste non exhaustive) : PV chantier des châssis y compris portes prouvant leur classement EI30, quincaillerie, serrure, cylindres ...

01-1 REMPLACEMENT DES CHASSIS

L'Entrepreneur doit le remplacement des châssis 1 et 2 du logement de fonction de la loge.

Localisation :

- voir élévation N°1-EX, plans N°2-EX et N°3-EX, coupes N°4-EX et détail N°5-EX

01-1.1 DEPOSE CHASSIS EXISTANTS

L'Entrepreneur doit la dépose des 2 châssis existants, leur enlèvement et mise en décharge

01-1.2 PV CHANTIER CHASSIS CF 1/2h (EI30)

Avant fabrication de ses ouvrages, l'Entrepreneur doit fournir un dossier d'exécution comprenant un PV feu chantier qui assurera le classement CF1/2h (EI30) des nouveaux châssis de la loge.

01-1.3 CHASSIS CF 1/2h (EI30)

L'Entrepreneur doit la fourniture et la pose :

Nouveaux châssis :

Ensembles menuisés CF 1/2h (EI30) de caractéristiques suivantes :

- en chêne, visuellement identiques aux châssis existants suivant détail N°10-PR y compris décors, caissons et moulures
- avec ouvrants et dormants dito existants
 - ouvrant à deux vantaux sur le châssis 1
 - ouvrant à un seul vantail sur le châssis 2
- paumelles doubles laminées de 140 mm - 4 unités dont 2 en partie haute
- serrures 3 points à canon européen, ferme-portes et crémone pompier

Dimensions approximatives des ensembles : 265cm environ de largeur x 495cm environ de hauteur (cotes à vérifier par l'Entrepreneur lors de son chiffrage)

Caractéristiques vitrages :

Vitrages de type Pyrodur EW30 (PF 1/2h) de chez PILKINGTON ou équivalent de type 30-203 – 11/14/44-2.

Vitrages sablés en partie basse des châssis (légende "A" du détail N°10-PR)

Vitrages clairs en partie haute des châssis (légende "B" du détail N°10-PR)

Caractéristiques quincaillerie :

- Quincaillerie de chez CADAP ou équivalent
- Poignées béquilles dito existantes, côté intérieur et extérieur
- Ferme-portes à glissière
- Crémone pompier sur la porte à 2 vantaux du châssis 1
- Butées de porte, murales ou au sol, suivant nécessité

Caractéristiques serrures :

Serrures de sécurité à larder avec 3 points de verrouillage (en haut, en bas et latéral)

Type de pose :

Sur les baies existantes, à fixer par le présent lot suivant préconisations du fabricant

Finitions :

Toute prestation qui puisse assurer une parfaite finition des ouvrages posés y compris supports sols, tableaux et voussures.

Localisation :

- voir élévation N°6-PR, plans N°7-PR et N°8-PR, coupes N°9-PR et détail N°10-PR
-



**TRAVAUX D'ISOLATION CF ENTRE LE LOGEMENT
DE FONCTION DE LA LOGE ET LA CIRCULATION DU HALL**

Lycée Jean de La Fontaine
1, Place de la Porte Molitor – 75 016 Paris

LOT N°02
DOUBLAGE CF 1/2h (EI30)
FAUX-PLAFOND DALLES
PEINTURE

DOSSIER PRO / DCE
17/11/21

SOMMAIRE DU LOT

02-0	GENERALITES
02-0.1	GENERALITES DOUBLAGE / FAUX-PLAFOND
02-0.2	GENERALITES PEINTURE

02-1	DOUBLAGE CF 1/2h (EI 30)
02-2	FAUX-PLAFOND
02-2.1	DEPOSE DU FAUX-PLAFOND EXISTANT
02-2.2	FAUX-PLAFOND DALLES 60X60 A CREER
02-3	PEINTURE SUR MURS ET PLAFOND

02-0 GÉNÉRALITÉS

Se reporter à la notice de prescriptions communes à tous les corps d'état du préambule.

L'entrepreneur doit impérativement se rendre sur site avant chiffrage des travaux et pendant la période de préparation du chantier pour faire tous les sondages, toutes prises de cotes et toutes vérifications nécessaires pour avoir une parfaite connaissance des lieux et des travaux à réaliser.

02-0.1 GENERALITES DOUBLAGE / FAUX-PLAFOND

L'Entrepreneur devra respecter la réglementation en vigueur et en particulier :

- les documents techniques unifiés :
 - DTU 25.1, P 71-201- Enduits intérieurs en plâtre
 - DTU 25.2 – Plafonds
 - DTU 25.31, P 72-202 - Ouvrages verticaux de plâtrerie
 - DTU 25.41, P 72-203 - Ouvrages en plaques de parement en plâtre
 - DTU 25.42, P 72-204 - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches

Tous les parements destinés à être peints seront livrés conformément aux prescriptions imposées par les documents en vigueur :

- plaques de plâtre cartonées : DTU 25.41 art 2.6

02-0.2 GENERALITES PEINTURE

L'Entrepreneur devra respecter la réglementation en vigueur et en particulier :

- les documents techniques unifiés :
 - DTU 59.1, P 74-201- Travaux de peinture des bâtiments

L'Entrepreneur devra respecter, pour l'ensemble des prestations à sa charge, l'état de finition de type "SOIGNEE" conformément aux termes des définitions du DTU N°59.1

L'Ent : doit :

- réceptionner ses supports avant toute intervention
- exécuter des échantillons de peinture détermination des teintes

02-1 DOUBLAGE CF 1/2h (EI30)

Doublage :

Doublage demi-stil composé par :

- ossature métallique horizontale fixée au sol et plafond + ossature verticale
- parement de type BA13 CF 1/2h (EI30)

Pose :

Découpe et dépose de la lame de parquet située contre la baie à reboucher pour pouvoir monter le doublage sur le support du plancher.

Mise en oeuvre du doublage suivant prescriptions du fabricant
Pour angles saillants, bandes spéciales armées de feuillard métallique

Bandes et deux passes d'enduit sur bandes.

Localisation : pièce du R+1, voir plan N°8-PR et coupe BB de la planche N°9-PR

02-2 FAUX-PLAFOND

L'Entrepreneur doit le remplacement du faux-plafond du salon du logement de la loge

Localisation :

- voir plans RDC N°2-EX et N°7-PR et coupes AA des planches N°4-EX et N°9-PR
-

02-2.1 DEPOSE DU FAUX-PLAFOND EXISTANT

L'Entrepreneur doit la dépose du faux-plafond existant à ossature métallique et dalles en polystyrène, son enlèvement et mise en décharge

02-2.2 FAUX-PLAFOND DALLES 60X60 A CREER

L'Entrepreneur doit la fourniture et la pose d'un faux-plafond acoustique :

Dalles :

Panneaux acoustiques en laine de roche volcanique dont la face visible est revêtue d'un voile minéral lisse de couleur blanche, de chez ROCKFON Gamme ARTIC ou similaire
Dimensions des dalles : 60cm x 60cm

Pose :

Suivant prescriptions du fabricant avec accessoires à la demande sur profilés apparents conformément à la norme NFP 68 203-1 et 2 - DTU 58.1 y compris :

- ossature primaire de chez ROCKFON ou équivalent
- découpes et adaptations

Plan de calepinage à soumettre au Maître d'Œuvre pour validation avant travaux.

02-3 PEINTURE SUR MURS ET PLAFOND

Préparation des supports :

- lessivage des supports existants
- application d'une couche d'impression
- 2 passes d'enduit, ponçage

Travaux de finition, de type soigné :

- 2 couches de peinture acrylique satinée minimum, qualité résistante et lessivable, teinte au choix du Maître d'Œuvre

Localisation : voir plans N°7-PR, N°8-PR et coupes de la planche N°9-PR,

- doublage à créer de la pièce du R+1
 - murs et plafond existant de la pièce du R+1
 - tableaux du RDC côté intérieur de la baie du châssis 1
 - tableaux toute hauteur et voussure côté intérieur de la baie du châssis 2
-